

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Lyon

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : externe

Epreuve : Essai pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Ministère de l'intérieur

Préfecture de X.

Service de l'insertion

sociale et professionnelle

Dossier suivi par X.

Mail. / Tel.

Lieu / Date

Date à l'attention de Mme,

La préfète de région

[E/C. du chef de service.]

Objet: Appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du SPIE

Ref.: Votre lettre de mission en date du X.

Annexes: - Projet de communiqué de presse
- Cartographie des acteurs

Le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) est au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présente par le président de la république le 13 septembre 2018. Il a pour ambition d'améliorer l'accompagnement professionnel des demandeurs d'emploi les plus en difficulté (RSA, jeunes, handicapés) et de les rendre effectif. Et cette fin une concertation nationale a été menée pour identifier des axes de progrès et des objectifs à

1.1.2

à poursuivre. L'appel à manifestation d'intérêt pour 2022 vise à sélectionner 35 nouveaux territoires qui inscrivent leur projet dans la mise en œuvre des axes de travail et objectifs ~~de~~ identifiés lors de la concertation nationale et dans la continuité du premier appel à projet. En vue de la réunion de présentation de l'AMI aux différents acteurs de la région la présente note dresse une synthèse du bilan de la ~~concertation~~ concertation nationale, ainsi que de l'AMI et formule des propositions afin de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs.

I - Un AMI visant à concrétiser les ambitions portées par la concertation nationale.

A - Une concertation nationale dressant des axes de progrès ambitieux

La concertation nationale met en lumière ~~les~~ ~~difficultés d'accès au marché du travail~~ le manque d'efficacité des parcours d'insertion pour les personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi. Elle a donc élaboré une stratégie et des objectifs à atteindre afin de remédier à cette situation, ainsi qu'un certain nombre de recommandations.

Cela a été rendu possible suite à une concertation réunissant une pluralité d'acteurs, des échanges entre région et publics concernés, professionnels ^{acteurs} de l'insertion et

du social, entreprises, élus, à travers six ateliers
d'ici que ~~avec~~ 14 expérimentations menées
qui ont permis de déployer des nouvelles modalités
de coopération et de pratiques professionnelles,
ainsi et d'élaboration de supports pour
améliorer la prise en charge du demandeur.

Elle préconise ainsi la mise en œuvre
d'une stratégie de parcours en rapprochant
accompagnement vers l'emploi et accompagnement
social autour d'un même objectif professionnel
et de reprise d'activité.

Elle recommande la désignation d'un référent
parcours pour élaborer un diagnostic avec
le demandeur, un plan d'action, un carnet
de bord, et afin de coordonner l'intervention
des différents acteurs. Le parcours devra
s'intégrer dans la démarche "dites le nous
une fois", c'est à dire le principe du guichet
unique incitant au demandeur de redemander
plusieurs fois les mêmes documents.

La prise en charge devra s'adapter aux
besoins et au projet du demandeur, lui garantir
un accompagnement personnalisé en tout point
du territoire et un accès simplifié à ces
droits et à l'emploi.

Pour réussir ces objectifs l'approche de la
situation par les acteurs devra être globale
(sociale et professionnelle, à la fois), viser la
mutualisation des moyens, de l'ingénierie
et de l'expertise. Des différents acteurs
devront agir de manière concertée afin
de favoriser un accompagnement fluide
et efficace.

Un rôle commun sera mis en place à travers des formations, des référentiels communs pour faciliter l'action coordonnée des acteurs du consortium.

L'amélioration de l'offre de solutions en recensant les besoins du territoire, des formations adaptées et des immersion en entreprise, ainsi qu'un accès facilité aux logements sociaux des demandeurs, et au cœur du dispositif.

Le demandeur sera pleinement associé tout au long du processus, il participera également à l'enquête de satisfaction à la fin du parcours qui pourra être utilisée pour dresser l'état d'impet.

Enfin le demandeur devra être suivi même après sa sortie du parcours afin de ^{sécuriser} garantir sa prise de poste.

B - Présentation de l'AMI

Pour être recevables, les projets doivent refléter une bonne connaissance du public et s'inscrire dans les principes du SPIE, ils doivent expliciter les modalités de mise en œuvre des objectifs et attendus du SPIE.

Le porteur de projet est obligatoirement un acteur de l'insertion, la participation du Conseil départemental et de son employeur est par ailleurs obligatoire. Et le projet doit représenter un Consortium d'acteurs de l'insertion sociale et professionnelle dont vous trouverez la cartographie en

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Lyon

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : externe

Epreuve : Bas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

annexe .

Le projet devra concerner des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi et devra avoir pour objectif d'accompagner un nombre significatif de personnes sur un secteur d'intervention assez large.

Seront retenus en priorité les projets qui concernent les territoires considérés comme prioritaires (QPV, zones de revitalisation rurale).

Les grands principes et axes de progrès retenus par la convention doivent être respectés tels que la participation des personnes accompagnées et la coordination sur terrain des acteurs.

Les projets doivent préciser les objectifs quantitatifs et qualitatifs, des indicateurs de suivi, un plan de financement. Un taux d'autofinancement devra être proposé, de minimum 20%

Les projets devront contribuer à l'élaboration de nouveaux services notamment

numérique notamment afin de faciliter le partage de données entre les différents acteurs et également le demandeur, et afin de faciliter les démarches de ce dernier.

La sélection prendra en compte les avis émis par les services déconcentrés de l'Etat et du territoire concerné.

II - Proposition pour un engagement massif d'une diversité d'acteurs

Afin d'encourager les divers acteurs concernés à participer à la démarche, la préfecture de région joue un rôle moteur. Une équipe projet devra donc être constituée en son sein afin d'atteindre cet objectif. Celle-ci sera pilotée par le chargé de mission en charge de l'insertion, et de plusieurs agents de catégorie B.

L'équipe projet devra dans un premier temps identifier les acteurs concernés par l'ATI. Une cartographie provisoire des acteurs potentiels, de leur rôle et missions est jointe en annexe.

Elle devra ensuite identifier les avantages pour les collectivités et les acteurs de l'insertion de participer à cette démarche. Il est déjà possible de noter

qu'il confère les avantages suivants :
notamment l'approfondissement de projets
existants à travers un accès facilité à
l'ingénierie et expertise (grâce à appui national
et consortium), un accès aux fonds mis
à disposition par le gouvernement dans le
cadre du SPTE (500 000 € par territoire
lauréat) et aux fonds pour la transformation
numérique des administrations dans le cadre
d'action publique 2022 (700 millions d'euros).
El permet aux porteurs de projet de
bénéficier des services numériques développés
par β beta, gov, d'une meilleure
mutualisation des moyens qui permet de
mener des projets de plus grande envergure,
d'une meilleure coordination des projets, ainsi
qu'à une aide à la conduite au chargement
pilote au niveau national par le ministère du
travail (lab national, doctrine, référentiels,
échanges de bonnes pratiques).

Une fois les avantages précisément
identifiés, un plan de communication
pourra être élaboré et destination des
acteurs afin de les sensibiliser
(choix du support, du format, du contenu),
à travers il pourra par exemple prendre la
forme d'une lettre d'information, de prospectus,

Dans la lettre d'information (ou prospectus)
devront figurer les coordonnées du
référént AMI de la préfecture, du
commissaire à l'insertion, du référent OREETS
ODETS) ainsi que l'adresse mail amisp@
emploi.gouv.fr afin que les éventuels porteurs
de projet et toute personne intéressée
puissent demander des renseignements. Le

vers la FA & du ministère pourra également être indigné.

Enfin un questionnaire pour recenser les difficultés actuelles rencontrées pourra être adressé aux acteurs sociaux et de l'insertion, afin d'utiliser ces informations lors de la réunion de présentation pour expliquer en quoi l'AN1 permettrait de contourner ces difficultés.

Une invitation devra ensuite être envoyée aux différents acteurs pour les convier à la réunion de présentation.

Un projet de communiqué de presse à diffuser à l'issue de la réunion vous est également transmis en annexe.

Je vous prie de m'indiquer si ces propositions vous agréent et reste à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Lyon

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : externe

Epreuve : Bas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Annexe 1 : Communiqué de presse

Le 13 septembre 2018, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le président de la République a annoncé la mise en place d'un service public de l'emploi et de l'insertion.

Suite à la concertation nationale menée sur ce sujet, le gouvernement a lancé un appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier les volontaires souhaitant mettre en place dès à présent les objectifs et axes de travail retenus dans le cadre de la concertation,

La région X est pleinement investie dans la démarche, suite à la réunion organisée par Mme la préfète de région, plusieurs conseils départementaux ont fait part de leur souhait de participer à l'appel à projet. Dès à présent plusieurs d'entre eux constituent un consortium d'acteurs souhaitant participer.

La préfecture de région fait dès à présent à savoir que tout acteur de l'action sociale, de l'insertion, des mobilités

des logement, de la santé, ainsi que toute entreprise ou association intéressée, peut prendre dès à présent attache avec le porteur de projet de son département.

Vous trouverez sur le site de la préfecture la liste des départements concernés ainsi que les coordonnées des porteurs de projet en du conseil départemental.

[service communication
préfecture de X.]

Annexe 2: Cartographie des acteurs

- Préfet
 - DREETS
 - DDETS
 - Commissaires à la lutte contre la pauvreté
- acteurs étatiques/déconcentrés chargés de la mise en œuvre et de la coordination de la politique publique de l'emploi et de l'insertion. S'occupent

de la coordination des différents acteurs / de leur apporter soutien financier, expertise et ingénierie. Lien entre les acteurs locaux et les administrations centrales / accompagnant porteurs de projet / interlocuteurs privilégiés

- Conseil régional / départemental
 - Comms / EPCI
 - Missions locales
 - CCAS / CCIAJ
- Collectivités territoriales ; tiennent actions en faveur de l'emploi accordent aides financières, proposent des solutions pour lutter contre l'illectronisme et illettrisme, des solutions de garde d'enfants, mènent des actions en faveur du logement et des mobilités

- Pôle emploi : dispositif en faveur de l'emploi
 - Cap emploi (en faveur des personnes handicapées)
- opérateurs de l'État

- CAF / MSA : octroi aides sociales (RSA/APL)
- Acteurs sociaux
- Acteurs de la santé (ARS)
- Acteurs du logement (HLM/Boiteaux) : facilite l'accès au logement des demandeurs
- Acteurs de la mobilité (transport, auto-école, sociale) : gratuitité des transports pour les demandeurs
- Acteurs de la garde d'enfants : garde d'enfants à moindre coût
- Entrepreneurs / associations : resocialisation / remobilisation pensée en activité des demandeurs.

- Opérateurs de compétences de formation et d'accompagnement
- EPIDE : instituts de formation
- E2C : opérateur à l'insertion par la formation

[Faint, illegible handwriting on lined paper]

1.21.12